



Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas

# AVIS DE PUBLICATION

## RÈGLEMENT NUMÉRO 266-23 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 20 mars 2023, le règlement numéro 266-23 modifiant le règlement de zonage numéro 191-17 (piscine, revêtement extérieur, entreposage et étalage extérieur).

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 266-23 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 23 mars 2023.

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 17h00, le 23 mars 2023, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 mars 2023.

.....  
Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

**ZONÉ**  
**FIER**